



Numéro 18  
25 juillet 2019



## MOISSON ET PREVENTION DES RISQUES INCENDIES

Conseil collectif rédigé à partir de notre réseau d'observations en parcelles du début de semaine et du BSV Ile-de-France n° 23 du 23/07/19. Sont concernés par la prescription, les agriculteurs du Nord du département de Seine-et-Marne. Les caractéristiques des produits cités peuvent être retrouvées dans le Guide Culture Info.plaine – campagne 2018-2019. Si aucune lutte alternative n'est mentionnée, cela signifie qu'elle est inappropriée.

Document rédigé par :

Louise VAN CRANENBROECK  
07 79 99 53 40

**Service Agronomie**  
418 Rue Aristide Briand  
77350 LE MEE-SUR-SEINE  
Tél. : 01 64 79 30 75

[www.ile-de-france.chambagri.fr](http://www.ile-de-france.chambagri.fr)

OPE.COS.ENR.15-2. 19/10/18

Avec le soutien financier de :



Avec le soutien financier de la région Ile-de-France

## MOISSON ET PREVENTION DES RISQUES INCENDIE

Compte tenu des conditions climatiques actuelles et des incendies qui se déclarent, nous vous suggérons les mesures préventives suivantes :

### ▲ Concernant le matériel (moissonneuse-batteuse et tracteurs)

- Nettoyage des filtres à air, prises d'air, radiateur
- Nettoyage et graissage des poulies, paliers
- Surveillance des voyants de température et d'échauffement
- Nettoyage régulier des accumulations de débris de paille et menues pailles
- Installation d'un extincteur à poudre de 2 kg dans la cabine du tracteur et d'un extincteur à eau pulvérisée (6 litres) pour la moissonneuse-batteuse

### ▲ Concernant les parcelles

- Prévoir des outils de déchaumage attelés en bout des parcelles en cours de récolte pour agir en cas de départ d'incendie.
- En bordure des routes : déchaumage au minimum sur 12 m de large pour prévenir les risques d'incendie (jets de mégots...).

Nous espérons que ces conseils vous aideront à terminer la moisson dans de bonnes conditions.



Retrouvez les bulletins info.plaine, les BSV de la région ainsi que les guides culture sur notre site Internet.  
La Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France est agréée par le ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

**Toute rediffusion et reproduction interdites.**